



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Industrie - menaces contre le secteur du luxe

Question écrite n° 4215

### Texte de la question

Mme Joëlle Mélin alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les récentes manifestations menées par des groupes environnementalistes, notamment la PETA, lors des « *fashion weeks* » internationales et plus particulièrement celles ciblant des marques de luxe françaises. Elles soulèvent des questions préoccupantes concernant l'avenir de l'industrie française du luxe. Ces actions, visant à dénoncer l'utilisation de matières animales et l'impact environnemental de la production de luxe, ont reçu une large couverture médiatique et pourraient potentiellement nuire à la réputation de cette industrie emblématique du patrimoine et du savoir-faire du pays. En tant que pilier économique et culturel de la France, le secteur du luxe - dont celui du cuir - contribue de manière significative à l'économie nationale, à l'emploi et au rayonnement international du pays. Toutefois, les préoccupations environnementales et éthiques grandissantes des consommateurs et des organisations militantes posent un défi majeur à ce secteur. Dans ce contexte, Mme la députée souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour soutenir et défendre l'industrie du luxe français. Elle lui demande également comment il compte accompagner ces maisons de luxe dans leur adaptation aux nouvelles exigences en matière de durabilité et de respect de l'environnement, tout en préservant l'héritage et le savoir-faire qui font la renommée de cette industrie du luxe à travers le monde.

### Texte de la réponse

La France est le premier acteur mondial de la mode et du luxe. Le chiffre d'affaires direct de la filière s'élevait, en 2023, à 154 milliards d'euros dont 59,1 milliards d'euros en exportation de biens (+ 22,9 % sur un an), soit 11,8 % de l'ensemble des exportations totales de biens. Ce dynamisme s'explique notamment par le savoir-faire et la qualité des produits qui constituent l'identité du luxe français. Le Gouvernement accompagne l'ensemble des filières de la mode et du luxe dans leur adaptation aux transitions écologique, énergétique, numérique et éthique – et ce à travers les contrats d'objectifs et de performance (COP). Ces contrats signés avec l'État précisent les missions prioritaires des comités professionnels de développement économique (CPDE) afin d'accompagner les entreprises dans l'ensemble de ces nouveaux enjeux, tout en préservant les savoir-faire de ces industries qui font leur renommée en France comme à l'international. Par ailleurs, dans le cadre du contrat signé en 2023 entre l'État et la filière, le groupe de travail « RSE » du comité stratégique de filière « Mode et luxe » mène des travaux sur les enjeux de traçabilité, de recyclabilité, de sobriété hydrique, et de développement de matières durables et innovantes. S'inscrivent également dans cette démarche de développement durable et de renforcement de la filière, différents projets de relocalisation de l'activité de production en France qui ont pu être financés dans le cadre du plan de relance avec les appels à projet territoire d'industrie et résilience ou encore le guichet industrie du futur. Le Gouvernement accompagne également la filière sur les enjeux de bien-être animal, notamment à travers les contrats d'objectifs et de performance des CPDE de la filière (Centre technique du cuir, défi, institut français du textile et de l'habillement). Pour rappel, le principe de bien-être animal est encadré par l'article L. 214 du code rural et de la pêche maritime établissant l'interdiction d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Le Gouvernement reste pleinement mobilisé pour soutenir la filière

de la mode et du luxe, pilier stratégique de l'économie française et symbole de son excellence à l'international, dans son adaptation aux défis contemporains et la préservation de son savoir-faire d'exception.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Mélin](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4215

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 février 2025](#), page 902

**Réponse publiée au JO le :** [3 juin 2025](#), page 4324